



Tous réunis une ambition

Nb de membres en exercice : 64

Nb de membres présents : 57

Nb de membres votants : 62

(dont 5 pouvoirs)

Quorum atteint

Département de l'Allier
Arrondissement de Vichy

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le



ID : 003-200071470-20260629-DELIB2026109-DE

DELIBERATION N°	2026.06.29/109
CLASSIFICATION	7.10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VAENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 22 juin 2026, et sous la présidence de Monsieur Fabrice MARIDET, président de séance.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires :

AUGIER Marie France, BENIGAUD Patrick, BERRAT Gilles, BEURRIER Chrystelle, BLANC Claude, BOURACHOT Bernard, CHOMET Hervé, CHOQUET Céline, COLLIN Jean Luc, DAUMUR Daniel, DIAT Dominique, DUPLA Céline, EDIER Denis, FORTIN Franck, GARREL Sophie, GAUDRAT Didier, GODART Léopold, GUINATIER Jean-Louis, JALLET Jean-Philippe, LABBE Guy, LABUSSIÈRE Jean-Jacques, LAFAYE Christian, LAFARGE Thierry, LASSOT Jérôme, LAUSTRIAT Jacqueline, LAVOCAT Hélène, LOTHON Grégory, MARGELIDON-FOUQUET Marie Jo, MARIDET Fabrice, MARTINET-SCHIRCH Christelle, MINET Christophe, MONIER Jean-Noël, PERICHON Bernadette, PERRAUT Frédéric, PERROD Mickaël, PISSOCHET Fabrice, Yves PLOUHINEC, RAJAUD Michel, RENON Stéphane, RESSOT Richard, ROUX Sylvain, SCHNEIDER Maria, SOUFFÉRANT Alain, TINET Ludovic, TOCANT Jean François, TREUILLET Martine, TRUGE André, USSEL-MICHAUD Isabelle, VARY Laëtitia, VERNISSE Alain, VOISIN Véronique, ZENNOUCHE Jean-Philippe

Les conseillers suppléants :

LAMETERY Annie représentant CARIGNANT Solène, Pascal DEJEAN représentant CORTI Catherine, BADIN Isabelle représentant LACROIX, Guillaume VIF Christophe représentant PINSON René, Roland BION représentant PROBOEUR Chantal

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : ATHAYNE François à DIAT Dominique, BIGOT Pierre à BENIGAUD Patrick, MESQUITA Virginie à GODART Léopold, ROTAT Michel à DUPLA Céline, ROY Stéphane à VOISIN Véronique,

Excusés : GUILLAUME Romain, IWANOW Thierry,

Secrétaire de séance : BEURRIER Chrystelle,

N°109 – AFFAIRES FINANCIERES ET FONCIERES – Affaires financières – Maison Aquarium – animations estivales 2026 pêche – convention Fédération de pêche de l'Allier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2017.02.13/15 du 13 février 2017 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé la dissolution du SMAT de la Vallée de la Besbre, de la Sologne Bourbonnaise et du Donjon Val libre et l'intégration de la Maison aquarium à la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu la délibération n°2019.10.28/99 du 28 octobre 2019 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé la convention de liquidation du SMAT de la Vallée de la Besbre, de la Sologne Bourbonnaise et du Donjon Val libre et la reprise de l'ensemble de ses biens, droits et obligation par la Communauté de communes,

Considérant que cet équipement organise des animations à destination du public en lien avec son activité, et plus précisément des animations à l'initiation à la pêche pour la période estivale 2026,

Considérant qu'il convient d'adopter la convention avec la Fédération de pêche de l'Allier relative auxdites animations,

Il est exposé :

La Communauté de communes travaille en collaboration avec la Fédération de Pêche de l'Allier pour organiser au sein de la Maison Aquarium, équipement communautaire, des animations estivales d'initiations de pêche au coup. Ces animations se tiendraient les mercredis 22 juillet et 5 août 2026, à proximité de la Maison Aquarium (ponton du plan d'eau de la Chaume ou les pieds dans l'eau au niveau de la base municipale de canoë kayak). Ces animations seront suivies d'une visite guidée de la Maison Aquarium.

Une convention doit être établie entre la Communauté de communes et la Fédération de pêche de l'Allier.

Il est donné lecture de ladite convention précisant notamment les engagements des deux parties, à savoir :

- Inscriptions ouvertes aux enfants (minimum 7 ans) comme aux adultes.
- Les enfants mineurs sont obligatoirement accompagnés d'un responsable légal et sont sous sa responsabilité.
- Pas de minimum de participants mais un maximum de 8 participants par date.
- Le tarif applicable par participant est de 8€ comprenant les 2 H d'activité pêche (10H-12H), et à l'issue, la visite libre de la Maison Aquarium de 12H à 13H.
- Les séances dispensées et encadrées par la Fédération de pêche de l'Allier comprennent la prestation d'un animateur diplômé BPJEPS, la carte de pêche (droit de pêche), le matériel prêté, et les appâts.
- Les inscriptions des participants s'effectueront à la Maison Aquarium, les participants auront jusqu'au lundi 18H précédant le mercredi de l'activité pour s'inscrire. L'agent en poste à la Maison Aquarium s'engage à communiquer le nombre de participants à la Fédération de Pêche de l'Allier, le lundi soir précédant le mercredi de l'activité.
- La Fédération de Pêche de l'Allier s'engage à facturer l'animation de 2 H à la collectivité à hauteur de 60€ uniquement si l'animation a lieu.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le projet d'animations estivales d'initiations de pêche au coup 2026, comme décrit ci-dessus, ainsi que le montant du tarif applicable et le montant de la facturation de l'animation,**
- **d'approuver la convention entre la Communauté de communes et la Fédération de pêche de l'Allier relative aux « Animations d'initiation à la pêche au sein de la Maison Aquarium », comme elle a été présentée et ci-annexée,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et à signer tout document se rapportant à l'affaire.**

P.E.C

Le Président,

